



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits chimiques

Question écrite n° 15087

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'affection dénommée sensibilité chimique multiple (MCS). Cette affection serait provoquée par l'exposition aux composés chimiques, contenus dans nombre de produits d'usage courant, et provoquerait, en fonction des personnes, des effets pouvant être très handicapants au quotidien. Elle souhaite donc savoir si une étude sur l'ampleur de ce phénomène a déjà été menée et quelles en sont les principales conclusions. En outre, elle aimerait savoir quelles sont les recherches menées en la matière et où en sont la reconnaissance et la prise en charge de ce syndrome. Elle l'interroge également sur les dispositions qu'elle envisage de prendre pour protéger la santé des Français face à la multiplicité des produits chimiques qui les entourent.

Texte de la réponse

La sensibilité chimique multiple (MCS) est décrite comme une sensibilisation acquise lors d'une exposition, souvent répétée, avec un ou plusieurs produits chimiques présents dans l'environnement à faibles concentrations. L'individu deviendrait alors très vulnérable et réagirait à des concentrations de plus en plus faibles de multiples substances chimiques. La difficulté du diagnostic réside dans le fait que les substances impliquées sont extrêmement variées, les sensibilités sont propres à chaque individu développant par ailleurs des symptômes spécifiques, parfois retardés par rapport à l'exposition. L'imputabilité (corrélation entre la (les) substance(s) en cause et le symptôme) est ainsi quasiment impossible à établir. Il est à noter par ailleurs que l'existence même de cette affection est controversée, certains experts lui attribuant une étiologie psychopathologique. Il est également fait état d'une possible double étiologie, physiologique et psychologique. Des études épidémiologiques ont déjà été conduites, notamment aux États-Unis, décrivant bien ce syndrome qui pourrait atteindre 10 à 15 % de la population. Il est intéressant de rapporter que certaines études mettent en évidence des liens entre asthme et MCS, mais aussi une sensibilité neuronale (réaction à de très faibles stimuli) ou encore une susceptibilité génétique plus fréquente chez les personnes atteintes de MCS. Le sujet de la MCS, et plus largement d'autres pathologies d'origine environnementale, est actuellement examiné dans le cadre des travaux du plan national santé environnement (PNSE 2). Le groupe de travail en charge de l'élaboration de ce programme envisage de saisir le haut conseil de santé publique (HCSP) sur le sujet afin qu'il élabore des recommandations en matière de reconnaissance de cette pathologie, de prise en charge et de prévention. Dès à présent, afin de sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de produits chimiques, le ministère a demandé à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) de réaliser en 2005-2006 un dispositif d'information du grand public sur les risques liés à ces produits : deux dépliants, donnant notamment des conseils préventifs, ont été réalisés et diffusés, l'un concerne les produits à usage domestique et l'autre les produits de bricolage ; une telle campagne pourrait être renouvelée prochainement. Des actions pourraient par ailleurs être conduites auprès des professionnels de santé afin de les sensibiliser au diagnostic de la MCS, voire d'autres affections apparentées.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15087

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 456

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5735